

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 septembre 2018

Étaient présents : CARON Jacques, COPEAUX Bernard, CUROT Joël, DEHU Didier, DUPUIS Sophie, POTEAUX Christian, JULVE ROSELLO Frédérique, RENARD David.

Absents : GEHAN Blanche ayant donné pouvoir à Jacques CARON

Secrétaire de séance : Joël CUROT

Début de séance du conseil municipal 19h00

PLUi - PADD (réf 18/016)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui permet de gérer et de règlementer le droit du sol et de la construction sur l'ensemble du territoire. C'est un document réglementaire opposable aux tiers. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi définit le projet intercommunal à l'horizon 2035. Il a été élaboré dans son ensemble en concertation avec les élus qui ont permis d'apporter leur point de vue. Le PADD est un document qui fixe le projet politique pour le territoire. Il constitue la pièce maîtresse et le cadre du futur PLUi. Il s'organise de la façon suivante :

- Un document général qui fixe les orientations communes à l'ensemble du territoire de la CCRV.
- Un document sectoriel qui fixe des orientations communes à chacun des 5 secteurs qui compose le territoire de la CCRV.

Le projet de PADD se développe autour de 4 objectifs :

- 1-Consolider l'attractivité du territoire, en respectant son armature naturelle ;
- 2-Agir sur la qualité urbaine, en s'appuyant sur le patrimoine local et en renforçant les équipements ;
- 3-Concevoir un habitat de qualité et qui réponde aux besoins en logements d'une intercommunalité multipolarisée;
- 4-Poursuivre le développement d'une offre de déplacements, en cohérence avec l'objectif de développement

Un débat doit avoir lieu au sein des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal prend acte des remarques émises pendant le débat et retranscrites ci-dessous :

- La municipalité souhaite garder un véritable appui sur la carte communale créée en 2011.

- Le terrain de foot est à considérer en réserve foncière pour un projet d'intérêt public dans l'éventualité de la dissolution de l'AS Faverolles qui utilise le terrain pour ses activités.

Calendrier Prévisionnel

Phase de consultation et reprise finale des pièces du PLUi

Arrêt du PLUi en Conseil Communautaire	>	Consultation des Personnes Publiques Associées	>	Enquête publique	>	Approbation du PLUi en Conseil Communautaire
Mai 2019		Juin à Août 2019		Sept à Octobre 2019		Nov à Décembre 2019

Nous vous rappelons que l'ensemble des documents relatifs à ce dossier sont consultables en Mairie.

Route Européenne d'Artagnan (réf 18/017)

La route d'Artagnan a été initiée par l'association Européenne Route d'Artagnan créée en 2014. Il s'agit du premier itinéraire équestre européen qui reliera Lupiac en Gascogne (lieu de naissance de ce personnage emblématique rendu mondialement célèbre par le coterézien Alexandre DUMAS) à Maastricht où d'Artagnan trouva la mort.

Le tracé, emprunté également par les vélos et les randonneurs, s'étend sur près de quatre mille kilomètres de chemins balisés, répartis sur six routes thématiques, avec deux axes principaux via Paris et la Bourgogne et des extensions dans cinq pays limitrophes.

Les différentes communes concernées par l'itinéraire de la route d'Artagnan sont donc sollicitées afin d'autoriser son passage sur leur territoire. Le Comité du Tourisme Equestre de la région interviendra pour la mise en place du balisage en partenariat avec l'ONF.

Le Conseil Municipal donne son autorisation pour le passage des cavaliers sur la commune de FAVEROLLES et son accord pour inscrire cette route au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Fusion des Syndicats des eaux – Création du Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois (réf 18/018)

Dans le cadre de la loi NOTRE, le syndicat des eaux de Fleury devra transmettre la compétence eau potable à la communauté de commune dont il dépend. Afin de mettre en place ces modalités, le syndicat a décidé de fusionner avec huit autres syndicats de l'arrondissement de Soissons pour créer le Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois (SESV). Au total ce sont 77 communes qui sont concernées.

Les études menées montrent que les syndicats actuels ont très peu ou pas de dette. Les prix actuels de l'eau dépendent des situations historiques et des modes d'exploitation différents. Toutefois, le prix de l'eau, dont les modalités ne sont pas encore définitivement arrêtées, restera sans doute parmi les plus bas du territoire.

Une communication sera faite dans le dernier trimestre 2018 auprès de l'ensemble des usagers.

Ce nouveau syndicat entrera en vigueur au 1^{er} Janvier 2019.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de périmètre du syndicat issu de la fusion des syndicats et d'approuver ses statuts et son règlement intérieur.

Modification du Régime Indemnitare RIFSEEP (réf 18/019)

Un nouveau Régime Indemnitare a été mis en place, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Une délibération avait été prise au dernier conseil Municipal pour intégrer le cadre d'emploi des adjoints techniques qui n'était pas encore inclus dans ce dispositif. Aujourd'hui la préfecture nous demande de bien vouloir apporter plus de précision suivant la répartition des primes attribuées selon les fonctions occupées. Le Conseil Municipal précise donc chaque degré de responsabilité en lien avec les cadres d'emplois concernés.

Détail du poste de cantine scolaire (réf 18/020)

Un nouvel agent a été recruté pour occuper le poste de cantine scolaire et réaliser l'entretien des locaux. Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons créé un poste à 20h hebdomadaire. Ces heures conviennent parfaitement au travail demandé. Toutefois, sachant qu'il s'agit d'un poste lié essentiellement au rythme scolaire (pas de travail durant les vacances scolaires), il convient d'ajouter une précision au poste créé en annualisant le temps de travail. Ce détail permet à l'agent de percevoir un salaire égal chaque mois quelle que soit l'intensité du travail.

Le Conseil Municipal décide donc d'annualiser les 20h hebdomadaires nécessaires à ce poste et d'avoir recours à un contrat annualisé de 17h.

Dissolution du CCAS (réf 18/021)

La loi NOTRE comporte des mesures de simplification et de clarification concernant les CCAS et conçoit que le maintien de ceux-ci n'était plus adapté pour les petites communes tant sur le plan organisationnel que budgétaire.

Une commune de moins de 1 500 habitants peut donc dissoudre son CCAS dans le but de simplifier et de rationaliser son organisation administrative.

Chaque année le CCAS doit supporter sur son budget annuel de 900€ la somme de 162€ de charges sociales. La dissolution du CCAS ne remettra pas en cause les actions jusque-là proposées aux faverollais, mais permettra une gestion simplifiée et moins couteuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la dissolution du CCAS au 31 décembre 2018.

INFORMATIONS

- **Nouvelle numérotation de terrains constructibles (Arrêté)**

Suite au nombre important de nouvelles constructions, un arrêté attribue à chaque parcelle un numéro de rue et ceci afin d'identifier les nouveaux venus et leur faciliter leurs démarches administratives.

11 terrains route de javage – 3 terrains à Vouty- 3 parcelles au Buchet.

- **Presbytère**

La signature définitive concernant la vente de ce bien a eu lieu le 27 juillet pour une valeur de 135 000€. 700€ des frais engagés pour l'acquisition d'un bout de terrain dans le cadre de l'enquête publique nous ont été remboursés, auxquels viendra s'ajouter une partie de la taxe foncière de 2018 (repartie en 5/12^{ème} pour notre acheteuse).

Cet apport de nouvelles ressources financières doit nous permettre de réaliser des travaux divers ou amélioration de certains équipements.

- **Travaux dans la mairie**

La réfection en peinture et du parquet pour l'ensemble des locaux de la mairie est prévu pour cette fin d'année (vacances d'octobre). Ces travaux seront réalisés par un artisan Faverollais : Mr HOUILLON Nicolas

- **Travaux d'Urgence à la salle des fêtes**

L'arrière de la salle des fêtes et le toit des toilettes, sur une partie, ont subi d'importants dommages d'usure et d'outrages du temps qui nécessitent une intervention rapide. Cependant, fonction de l'utilisation de la salle pour la cantine, les sports et locations, ces travaux seront effectués pendant les congés scolaires de la Toussaint par les Ets DUPASQUIER du Buchet.

- **Aménagement dans le village**

- ✓ Installation de 2 miroirs à l'angle de la rue St Antoine et de la rue des Cahots :

Il semble nécessaire de faire un rappel aux habitants de la rue des cahots : Il existe un stop et l'arrêt est obligatoire (4 Points selon le code de la route). L'amélioration de la visibilité ne dispense pas du respect du code de la route.

- ✓ 2 grands panneaux d'information sont en commande, l'un pour remplacer celui du presbytère le second pour le cimetière -1 petit panneau a été installé à côté de la porte de l'église.

- ✓ Changement du câble téléphone de la mairie jusqu'à la classe des petits (réalisé par les élus).

- ✓ Aménagement par des gravillons devant l'église et création d'un passage gravillonné blanc devant et autour de l'école. Ces travaux ont été réalisés par Ludovic RUBE et Bernard COPEAUX que nous remercions vivement, ainsi que Blanche GEHAN qui est venue donner un coup de main important avec sa mini pelle.

- **Gestion des places de Parking au cœur du village**

Sujet délicat sans vraies solutions. Suite à un accident faute de visibilité, heureusement sans dommage corporel, nous demandons à chaque propriétaire de véhicules de respecter les emplacements au mieux et une fois de plus nous faisons appel à leur civilité et le respect de l'autre.

Réflexion à venir.

- **Mise en place de la gestion de la cantine**

Création d'une Régie (Marianne TEULIERE en est la régisseuse et Anne PAILLARD assistante) depuis la rentrée 2018. Inscription et règlement à l'avance des repas, ce qui permet une gestion plus efficace.

Augmentation du prix des repas de 0.50€ pour les enfants extérieurs de Faverolles. Pour Dampleux, cette augmentation est prise en charge par leur commune. La possibilité d'un prélèvement automatique est prévue d'ici la fin de l'année.

- **St Hubert**

Célébration de la messe de St Hubert en l'église de Faverolles le dimanche 20 Octobre à 10h00.

A l'issue de cette messe, l'équipage « Rallye de la passion » et plus précisément la famille VAN DEN BERGHE convie les Faverollais à prendre le verre de l'amitié sur le parvis de l'église.

- **Point sur la sécurisation du village – de Vouty et du Buchet**

Dossier en attente. Au dernier RDV 3 plateaux ont été retenus : 1 devant la mairie, 1 à la sortie du Buchet direction Milon et 1 sur Vouty à l'entrée devant la ferme en venant de Villers. Nous attendons les subventions « amendes de police » mais le département est en grande difficulté financière.

- **Point sur le cimetière**

Après 3 années de procédure nous arrivons à la phase finale de reprises de concessions perpétuelles et de celles en terrains communs. Il serait possible de reprendre environ 85 sépultures. Réunion **le 17 Octobre à 09h00** au cimetière avec les représentants de la Sté ELABOR. Chaque Faverollais concerné est vivement invité à cette réunion. 4 entreprises ont été démarchées pour un devis (dont les entreprises locales). Fonction de ceux-ci nous déciderons du nombre de reprises sans oublier que nous avons prévu de réaliser un columbarium avec « jardin du souvenir » mais tout ceci sera aussi fonction du montant possible de subventions.

- **Travaux de voirie**

Des travaux importants vont avoir lieu à l'angle de la rue St Antoine et des cahots sur la départementale D17 suite à l'affaissement de la chaussée (très certainement à cause d'une source obstruée). Les travaux devraient durer une semaine (certainement 2^{ème} quinzaine d'octobre par la Sté GOREZ) avec des déviations qui vont être prévues par les services départementaux (Informations complémentaires à venir).

Afin de faire des économies avec une entreprise sur place, 2 autres tranches de travaux seront réalisées durant cette semaine

- 1) La remise en état du regard avec traversées de la rue près de la mairie
- 2) Réfection de la chaussée sur 1 mètre en face de la famille Brunelle Fabien suite à un affaissement favorisé par le passage conséquent de camions sur un passage de canalisation d'eau.

- **Sport – Loisirs- Culture**

Nous vous rappelons qu'une association Faverollaise propose un programme attrayant d'activités.

Pour les adultes :

- ✓ ZUMBA : Le lundi de 19h30 à 20h30
- ✓ RENFORCEMENT MUSCULAIRE : Le mardi de 19h15 à 20h30

Pour les enfants :

- ✓ MULTISPORT : de 18h15 à 19h00

N'hésitez pas à contacter Esther au 06.82.74.37.78 ou Emilie au 06.87.37.49.55

- **Repas des bénévoles du 2 et 3 juin et courrier de Maxime POTEL**

Le samedi 10 Novembre à la salle des fêtes, présentation du film remarquable d'Arto PEHLIVANIAN (1h30) sur la bataille de la Savière et sur la manifestation des 2 et 3 juin 2018.

Ci-joint une lettre de Maxime POTEL, jeune homme de 16 ans qui s'est investi généreusement pour l'aboutissement et la réalisation de ce projet.

- **USEDA**

Présentation le mercredi 26/09 par l'USEDA d'une étude concernant l'éclairage du village (A suivre).

- **Bilan croc 'Vacances (centre de Loisirs du 9 au 27 Juillet)**

Ouvert de 8h30 à 17h30 mais l'équipe (Solène DISANT-Capucine LEGUIADER-Julien LAROCHE et sa dynamique directrice Maité BAZ) a largement dépassé ces horaires pour accueillir et rendre service aux parents.

La cantine a également bien rendu service.

La fréquentation est une moyenne de 24 enfants /semaine. Le mini camp au stade de Foot a accueilli 16 enfants du 16 au 20 juillet. Au programme : jeux avec comme thème « la coupe du monde », piscine, sortie sur Château Thierry etc... avec de surcroit la gestion de la canicule.

- **Ecole de demain**

Un concours d'architecte Européen a été mis en place le 27 juillet pour un retour le 3 septembre. 39 dossiers ont été reçus dont le tri est en cours pour valider le respect des conditions et ensuite sélection de 3 dossiers qui auront à proposer 3 projets. La commission du jury se réunira le 4 Octobre avec 2 architectes indépendants. Choix final avant la fin de l'année.

- **Défense incendie**

Le Contrôle des hydrants a été effectué par les pompiers le 25 septembre. Actuellement le suivi est assuré par Suez, avec qui nous sommes engagés par contrat jusqu'en Juin 2019. Le SDIS (les pompiers de Villers pour Faverolles) reprendra ensuite la gestion et l'entretien des hydrants à titre gracieux (Nous cotisons déjà au SDIS).

- **Bacs avec mention**

Noémie CAMACHO - Hugo PAILLARD - Léo PASQUIER – Lucas CAREME - ont obtenu leur bac avec mention et ont reçu un mot d'encouragement de la part de l'équipe municipale accompagné d'une modeste récompense. Mais nous adressons également toutes nos félicitations à l'ensemble de bacheliers 2018 qui n'ont pas démerité dans leur effort de réussite.

- **Création d'un site Internet**

Nous vous solliciterons pour alimenter ce site : Evènements d'hier et d'aujourd'hui avec des supports Photos-Vidéo...

- **Bilan Fête patronale**

Point avec suggestions à venir pour réussir celle de 2019 lors du prochain conseil.

- **Concours de pétanque de la CCRV le samedi 29 Septembre à Vic sur Aisne**

En doublettes, (10€) venez participer à ce challenge dont les profits seront reversés au Téléthon.

- **CCAS**

Une réunion aura lieu prochainement concernant le repas des anciens.

Fin de séance du conseil municipal 21h15

- **Fermeture de la Mairie**

La Mairie sera fermée du 29 octobre au 3 novembre et une semaine supplémentaire en fonction des travaux de réfection des locaux communaux. L'information sera affichée aux portes de la mairie. Les permanences ne seront pas assurées.

En cas d'urgence vous pouvez contacter : Christian POTEAUX (Maire) : 03.23.72.67.72

Bernard COPEAUX (1er adjoint) : 03.23.72.70.92 Frédérique JULVÉ (2ème adjoint) : 03.23.72.75.79

Le Maire, Christian POTEAUX

Mairie de FAVEROLLES : 03.23.72.61.65
Mairiedefaverolles02@gmail.com



Permanences : le lundi, mardi, jeudi de 9h30 à 11h30
le vendredi de 17h30 à 19h00